



Motion sur le maquillage dans le Réseau France 3

Les élus ont pris connaissance de l'appel d'offres sur le maquillage dans les 24 antennes du réseau régional de France 3.

La direction le présente comme une mise en conformité juridique de prestations externalisées mises en place au fil des années dans les antennes au mépris de toutes règles.

Les élus du CSE du Réseau France 3 demandent à la direction de retirer l'appel d'offres entérinant l'externalisation de la pratique du maquillage à France 3, au détriment de salariées essentiellement féminines, mises en situation de précarité.

Ils rappellent que ce métier est répertorié dans l'accord collectif, qu'il s'agit d'une activité pérenne et permanente de l'entreprise et que des salarié-e-s sont employé-e-s en CDI ou CDDU sur cette fonction. Ils alertent sur le risque de prêt de main d'œuvre illicite que fait peser cet appel d'offre.

Ils demandent à l'entreprise d'assumer réellement la responsabilité sociale et environnementale qu'elle met régulièrement en avant au plus haut niveau de l'entreprise. A ce titre ils lui demandent d'assumer ses responsabilités en redevenant employeur direct de maquilleuses CDI ou CDDU, conformément aux accords collectifs en vigueur dans l'entreprise et dans la branche audiovisuelle.

A l'heure où France Télévisions se donne pour objectif de régionaliser l'antenne de France 3, rien ne justifie l'externalisation d'une activité de fabrication cœur de métier.

**Adopté à l'unanimité des 23 élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

le 28 avril 2021